

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par

M. Bru, Mme Deprez-Audebert, M. Fuchs, M. Joncour et M. Frédéric Petit

ARTICLE PREMIER

I.- Supprimer les alinéas 10 à 15.

II.- En conséquence, à l'alinéa 9, supprimer les mots : « du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement revient sur des dispositions introduites par le Sénat précisant les finalités des ordonnances prévues par l'article premier. Compte tenu des incertitudes liées au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, il semble bienvenu de ne pas dresser une liste exhaustive des finalités de telles ordonnances.